



Les pièges de la SARL à 1€

Fiche pratique publié le 13/06/2017, vu 878 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Depuis 2003, il est possible de créer une SARL avec un capital d'1 euro. Cependant il faut savoir qu'un capital social très faible comporte un certain nombre d'inconvénients.

Vous aurez à faire face à de nombreuses dépenses lors de la création de votre [SARL](#) : frais d'annonces légales, frais d'enregistrement... Votre [capital social](#) sera donc négatif avant même que vous n'ayez débuté votre activité.

En réalité, les difficultés risquent de débiter dès l'ouverture d'un compte bancaire professionnel. Avec un [capital](#) d'un euro, vous risquez d'avoir du mal à trouver un banquier qui acceptera de vous ouvrir un compte.

http://www.assistant-juridique.fr/pieges_sarl_1_euro.jsp

Sur le même sujet :

- [Constituer le capital social de sa SARL](#) NOUVEAU
- [Augmenter le capital d'une SARL](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Modifier les statuts d'une SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) NOUVEAU
- [10 astuces pour éviter les impayés](#) NOUVEAU

- [Rédiger les statuts d'une SARL](#)
- [Capitaux propres et capital social](#)
- [Capital minimal d'une SARL](#)
- [Pièges de la SARL à 1 euro](#)
- [Libérer un apport en numéraire](#)
- [Avantages fiscaux des apports en numéraire](#)
- [Libération des apports en numéraire : comment procéder ?](#)
- [Dépôt des fonds : comment les récupérer ?](#)
- [Effectuer un apport en nature](#)
- [Evaluer un apport en nature](#)